

71628 détenus pour

61010 places :

Record battu !

Il n'y a jamais eu autant de détenus dans les prisons françaises. Avec 71 628 personnes incarcérées pour 61 010 places opérationnelles au 1er avril 2019 (soit + 10 618), c'est un nouveau record qui vient d'être franchi mais soyons prudents, les records, aussi tristes soient-ils, sont faits pour être battus !

1636 détenus dorment sur des matelas au sol.

La statistique d'avril vient d'être livrée au 14 mai 2019 sur le site du Ministère, site qui précise que désormais, celle-ci ne sera plus mensuelle mais trimestrielle.

Prochaine publication, donc, juillet 2019 précise la Chancellerie. Le motif évoqué ? Prendre du recul sur 3 mois pour une meilleure lecture !

Le Ministère aura du mal à nous convaincre de cet argument, cela ressemble plutôt à un jeu de cache-misère, comme pour mettre la poussière sous le tapis !

Au 1er avril 2019, la densité carcérale moyenne s'établit à 118 % en hausse par rapport à mars 2019 (116,7 %).

Elle est de 140 % en maison d'arrêt et supérieure ou égale à 200 % dans sept MA et dépasse les 150 % dans 44 autres (sur 188 au total), avec quelques exemples régionaux : QMA Bordeaux, 193 % - MA Auxerre, 172 % - MA Béthune, 204 % - Cinq MA parisiennes dépassent les 170 % avec le record pour Meaux – MA La Roche/Yon, 230 % - QMA Perpignan, 212 % - QMA de Baie Mahault, 192 % !

Ce qui ne suppose pas que ce soit plus « joyeux » dans les établissements pour peine, la preuve par Vendin et Condé !

La part des prévenus, 1/3 (29 %), est toujours très élevée. La part des femmes (3,8 %) et celle des mineurs (1 %), reste stable.

Rapportés à l'indigence du nombre de personnels, tous les éléments sont constitués pour un cocktail explosif qui ne laissent rien présager de bon pour les mois à venir.

Le nombre croissant de personnes incarcérées n'est pas sans conséquence sur le quotidien, les missions et les conditions de travail des personnels : tensions, agressions, problèmes de cohabitation, profils particuliers, charges de travail accrues dans tous les services, ras-le-bol des personnels (usés et fatigués)... sont

autant d'éléments générateurs de la constitution de véritables poudrières au sein de nos établissements pénitentiaires !

Afin de lutter contre cette surpopulation chronique, le gouvernement a prévu dans sa réforme de la justice, promulguée le 23 mars 2019, un nouveau plan de création de 7000 nouvelles places d'ici la fin du quinquennat, plan d'ores et déjà saturé bien avant son ouverture !

Le gouvernement entend également multiplier les alternatives en milieu ouvert, ce qui ne signifie pas une baisse automatique du nombre des détenus puisqu'en même temps, il garantit l'application des peines de plus d'un an, en supprimant tout aménagement possible, ce qui conduira mécaniquement par contre à une hausse du nombre de détenus !

Toutes les nouvelles dispositions devraient être applicables en mars 2020. Nous n'avons malheureusement pas « hâte » d'assister à l'échec d'une énième politique pénale. Nul doute que le président, comme tous les autres, saura nous dire alors que 5 ans de « règne », c'est trop court pour voir l'impact de ses réformes ! « *Donnez-moi cinq de plus* », nous dira-t-il, CQFD !

Depuis le début des années 90, la Pénitentiaire a augmenté d'environ 29 000 places sa capacité d'accueil. Tout en doublant le nombre de ses agents pour atteindre un plafond d'emploi de 19 000 ETP (Fin 80), à plus de 41 000 agents en 2019 : Sans que pourtant cela ne change en rien nos situations critiques de travail.

Car entre le recrutement serré de personnels pour ouvrir des nouveaux établissements et la création de nouvelles missions, couplés avec une vision du tout carcéral qui crée une surpopulation pénale endémique, nous ne cessons de courir, sans jamais le rattraper, après un ratio « surveillants - détenus », digne de ce nom.

Tout comme nous ne voyons jamais venir un autre politique pénale. Ceci, au détriment de notre sécurité et de celle de nos concitoyens.

Montreuil, le 15 mai 2019.